



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 juillet 2026
N°892

David Amiel félicite les douaniers du Havre qui ont saisi 2,5 tonnes de résine de cannabis scellées dans des caissons métalliques

Fin juin, les douaniers du Havre ont saisi plus de 2,5 tonnes de résine de cannabis dissimulées dans un conteneur maritime en provenance du Sénégal et à destination de la Libye, lors de son transit par le port du Havre. Cette saisie a été rendue possible grâce à un ciblage précis effectué par les douaniers spécialisés dans l'analyse de risque, puis confirmé par un contrôle au scanner. La marchandise illicite était soigneusement cachée dans des compartiments spécialement aménagés, auxquels les agents sont parvenus à accéder au terme d'un éprouvant démontage à la meuleuse, en pleine canicule. La valeur de cette marchandise sur le marché illicite est estimée à près de 20,5 millions d'euros. Cette prise est plus de six fois supérieure au volume de cannabis saisi par voie maritime sur l'ensemble de l'année 2025.

Les analystes de la douane ont identifié un mouvement logistique présentant plusieurs facteurs de risque : un conteneur transportant des machines-outils depuis le Sénégal vers la Libye. Le conteneur a alors été orienté vers le scanner des douanes pour un contrôle non intrusif. L'analyse des images a confirmé les soupçons en révélant des anomalies compatibles avec la présence de marchandises dissimulées dans des caches spécialement aménagées.

Afin de lever le doute, les douaniers ont procédé à un contrôle physique. À l'ouverture du conteneur, ils ont découvert plusieurs machines-outils, pesant chacune près de deux tonnes, installées sur d'imposants caissons métalliques. Les anomalies détectées au scanner laissaient penser que ces structures renfermaient les éléments suspects.

Les agents ont alors engagé d'importantes opérations de manutention et de démontage. Après plusieurs heures d'efforts, menés sous de fortes chaleurs, ils sont parvenus à accéder aux caches aménagées et ont découvert 2 562 kg de résine de cannabis.

Cette affaire se distingue à plusieurs titres : par l'ampleur de la saisie, par le niveau de sophistication du dispositif de dissimulation reposant sur des caches spécialement aménagées, par l'itinéraire atypique du conteneur, mais également par la durée et la technicité des opérations de contrôle.

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : « *Je félicite les douaniers du Havre pour cette saisie exceptionnelle, qui démontre l'efficacité et la mobilisation de la Douane française face à des trafics toujours plus sophistiqués. À la demande du Président de la République, le [plan Douane 2030](#), lancé la semaine dernière, va permettre de renforcer encore leurs capacités d'action grâce à un important investissement permettant l'installation de 25 scanners supplémentaires et le recrutement de douaniers d'ici à 2030. Au Havre cela se traduira par un renforcement des contrôles, avec le déploiement en 2027 d'un SMS (scanner mobile spécial) sédentarisé, l'implantation en 2030 d'un scanner fixe haute énergie, et un investissement dans les infrastructures de ciblage et d'investigation.* »

En 2025 la douane française a saisi 67,73 tonnes de cannabis (dont 21,62 tonnes de résine) et permis la saisie de 9,33 tonnes de cannabis à l'étranger. Le vecteur maritime (0,6%) est rare pour les saisies de cette drogue, qui est principalement acheminée par voie terrestre (74,8%) et postale (15%).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/rs3Y24142D>
- David Amiel présente le plan Douane 2030 : <https://www.douane.gouv.fr/actualites/david-amiel-ministre-de-laction-et-des-comptes-publics-presente-le-plan-douane-2030>
- Infographie bilan stupéfiant Douane 2025 : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2026-07/08/Infographie-narcotrafic-2025.pdf>

Contact presse :

Service de presse Douane : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4889 – presse@douane.finances.gouv.fr